

1

Brève histoire des idées linguistiques

L'histoire de la discipline observe trois temps. Depuis l'Antiquité et jusqu'aux Lumières, la réflexion linguistique existe certes, mais reste soumise à des préoccupations qui lui sont étrangères : religion, droit, enseignement, politique, et surtout philosophie. Au fil du XIX^e siècle et jusqu'à Saussure, la linguistique s'émancipe et s'institutionnalise en devenant une discipline universitaire autonome. Après Saussure, l'histoire de la linguistique du XX^e siècle s'énonce en termes d'écoles, de théories et de programmes de recherches.

De l'Antiquité aux Lumières

Tendances générales

De l'Antiquité aux Lumières, la réflexion linguistique est secondaire et discontinue.

Elle est secondaire dans la mesure où elle n'est pas une fin en soi, étant toujours stimulée par des préoccupations qui ne sont pas proprement linguistiques. Ce sont par exemple des préoccupations religieuses : une longue tradition de grammairiens hindous que l'on peut faire remonter au XII^e siècle av. J.-C. et dont il nous est resté notamment les *Huit Livres* de Panini (IV^e siècle env. av. J.-C.), s'est efforcée de décrire très minu-

tiusement le sanskrit, ancienne langue de l'Inde. Il s'agissait de faire face aux évolutions phonétiques et grammaticales qui affectaient la langue, afin de garantir aux textes sacrés une interprétation et une prononciation correctes qui conditionnaient la validité des cérémonies. La réflexion linguistique peut aussi procéder de préoccupations pédagogiques : dans l'Antiquité ou au Moyen Âge, la rédaction de grammaires était destinée à l'apprentissage de la langue. Ce peuvent être également des préoccupations politiques : au XVI^e siècle, la codification des langues européennes par la rédaction de grammaires obéissait à une volonté de centralisation du pouvoir.

Corollairement, la réflexion linguistique est discontinuée parce qu'elle est stimulée de façon contingente et donc ne se capitalise pas. Tel fait linguistique sera particulièrement étudié ici, tel autre là. C'est le cas du traité de Panini qui ne trouvera une exploitation linguistique que 2200 ans plus tard avec l'avènement de la grammaire comparée. La préhistoire de la linguistique s'étend ainsi sur près de vingt-cinq siècles de réflexions hétéroclites qui font dire à P. Swiggers, historien de la discipline, que « l'histoire de la pensée linguistique est faite non d'une accumulation longitudinale de savoirs exploités en continuité, mais d'une combinaison d'apports latéraux et de superpositions, qui ne se recouvrent jamais parfaitement, et qui véhiculent des contenus doctrinaux souvent disparates. Mais la pensée linguistique retrouve une unité dans la *mémoire* qu'elle s'est constituée de ces méandres et de ces interstices : mémoire sélective, et dont certaines parties ne sont guère activées à telle ou telle époque, mais une mémoire qui a modelé notre conception du langage, et notre idée de la façon/des façons dont on peut l'étudier » (P. Swiggers, *Histoire de la pensée linguistique*, PUF, 1997, p. 263). La diversité et la discontinuité n'excluent donc pas la stratification, une stratification de concepts et d'orientations théoriques et méthodologiques dont la linguistique contemporaine est l'héritière. C'est la raison pour laquelle une bonne compréhension des enjeux de la linguistique au XX^e siècle impose un bref rappel de certains des éléments constitutifs de cette mémoire sélective accumulée au fil des siècles.

L'Antiquité

La réflexion linguistique procède avant tout de préoccupations philosophiques qui tentent d'articuler langage, pensée et réalité. La parole reflète-t-elle la pensée et la réalité ? La pensée précède-t-elle la parole ? Y a-t-il concomitance ? Existe-t-il une pensée extérieure au langage ? La relation du mot à la chose est-elle nécessaire ?

C'est dans ce contexte que deux controverses se font jour en Grèce dès les débuts de l'époque classique (VI^e et V^e siècles av. J.-C.), en même temps qu'une conscience linguistique accrue. La première oppose anomalistes et analogistes : pour les uns, la langue n'est qu'usage et exceptions ; pour les autres, elle se caractérise par son organisation, sa cohérence et sa régularité. Ce débat qui, dans l'Antiquité, oppose Stoïciens et Alexandrins, perdure jusqu'au Moyen Âge. La deuxième controverse, dont le langage n'est qu'un aspect, eut une fortune plus pérenne encore que la première. Elle porte sur l'origine des normes et institutions en vigueur dans une société : proviennent-elles de la nature même des choses en s'imposant à nous de fait (principe de l'arbitraire), ou bien résultent-elles d'une convention explicite ou non passée entre les hommes ? Ce questionnement appliqué à l'origine du langage est le thème du *Cratyle* de Platon qui expose les deux thèses sans vraiment trancher. Ce débat d'une longévité remarquable connaîtra une étape décisive avec Saussure qui défend le principe de l'arbitraire du signe (voir p. 49).

Ce sont encore des préoccupations philosophiques qui incitent à rechercher des articulations entre catégories de pensée et catégories dans le discours. Dans ce domaine, Aristote est le premier à proposer un classement des composantes du discours, qu'on appellera plus tard *parties du discours*. On en doit le modèle le plus abouti au grammairien alexandrin Denys le Thrace (env. 170-90 av. J.-C.), dont la *Tékhnē grammatikē* propose un classement devenu classique en huit parties du discours : nom, verbe, participe, article, pronom, préposition, adverbe et conjonction. Du reste, cette grammaire influencera toute la réflexion linguistique à venir tant par son approche systématique que par la terminologie qui y est proposée.

Ce sont là les prémices d'une émancipation relative du linguistique, même si les grammaires qui fleurissent à la suite de celle de Denys le Thrace ont une visée principalement éducative : nous en sommes alors aux débuts de la philologie (étude, connaissance et interprétation des textes) qui requiert une description de la langue aussi précise que possible.

Par la suite, les grammairiens latins n'innovent guère. La préoccupation d'un Varron (116-27 av. J.-C.) par exemple consiste surtout à transposer en l'adaptant au latin les acquis de la description du grec, avec les limites que cela implique : en dépit de similitudes nombreuses et importantes entre les deux langues, la description du latin ne saurait se fondre dans le moule descriptif élaboré pour le grec. Pour cette raison, l'Antiquité latine donne lieu à peu de découvertes importantes, mais elle voit se développer un travail conséquent de formalisation dans un souci pédagogique de description et d'exhaustivité qui caractérise en particulier l'*Ars grammatica* de Donat (IV^e siècle) ou le volumineux *Institutiones grammaticae* de Priscien (V^e-VI^e siècles). Ce sont deux ouvrages qui serviront à l'enseignement du latin littéraire classique au Moyen Âge, et même de modèle pour des grammaires de langues nationales.

Le Moyen Âge

Latin et langues vernaculaires

Les grammaires se christianisent : le latin demeure l'objet privilégié de la description grammaticale, mais les exemples sont davantage puisés dans la *Vulgate* (version latine de la Bible) que chez les auteurs classiques. Les grammaires de référence demeurent celles de Donat et Priscien, ou du moins des adaptations de celles-ci. Le nom même de Donat finit par désigner des manuels de grammaire des langues vernaculaires (les langues effectivement parlées dans le pays).

D'ailleurs, celles-ci commencent à faire l'objet de tentatives de description dont on donnera quelques exemples. Le premier traité d'une langue d'Europe occidentale qui nous soit parvenu date du début du

VII^e siècle, et il s'agit d'une transposition au celt de la terminologie latine. Vers 1000, un abbé anglais nommé Aelfric ajoute quelques commentaires à sa traduction-transposition anglaise de Priscien. Au XII^e siècle en Islande, un anonyme rédige un traité grammatical contenant une théorie phonologique qui demeure longtemps inégalée et qui n'est publiée qu'en 1818 (nouvel exemple de la discontinuité de la linguistique dans son histoire). En Italie, le *De vulgari eloquentia* (v. 1304) de Dante s'efforce de recenser les différents dialectes italiens. Dans le monde d'oc, l'existence de deux traités grammaticaux dès le milieu du XIII^e siècle ainsi que *Las Leys d'Amors* (1356) qui contiennent une grammaire de l'ancien provençal et une description phonétique, indiquent un intérêt croissant pour les langues vernaculaires.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette émancipation. À la nécessité constante de l'apprentissage des langues s'ajoute le fait que celles-ci sont désormais trop éloignées du latin pour se laisser décrire à travers lui. Le Moyen Âge voit ainsi émerger une conscience linguistique qui se traduit par une abondante littérature en langue vernaculaire.

Grammaires spéculatives

Les réflexions sur la langue restent dans une large mesure soumises à la philosophie. La philosophie scolastique en particulier reproche aux grammaires latines d'être exclusivement descriptives, et de ne proposer aucune réflexion analytique et théorique. C'est dans ce contexte que se développent dans la seconde moitié du XIII^e siècle les grammaires spéculatives (du latin *speculum*, « miroir »). Bon nombre de traités étant intitulés *De modis significandi*, ces grammaires reçoivent également l'appellation de grammaires modistes.

Celles-ci se donnent une double exigence de scientificité et d'universalité de l'objet et des méthodes, ce qui conduit à des thèses universalistes, d'après lesquelles, en reprenant la formule célèbre de Roger Bacon (1214-1294), précurseur des modistes : « la grammaire est substantiellement la même dans toutes les langues, bien qu'elle y subisse des variations accidentelles ». L'idéal aristotélicien d'une science universelle appliquée

à l'étude de la langue retrouve de la vigueur, en même temps que s'opère la distinction entre langage en tant que phénomène universel et langue en tant que variation accidentelle.

Les grammaires modistes proposent de fonctionner comme un miroir, en donnant l'image vraie de la langue (le latin) au-delà de la simple description des faits langagiers directement perceptibles comme le faisaient les Latins, ce qui passe par le préalable théorique suivant.

Les modes de signification sont tout simplement les principes de la grammaire. Les choses du monde ont des propriétés qui peuvent être envisagées sous trois aspects : les propriétés essentielles qui relèvent du mode d'être ; les propriétés telles qu'elles sont appréhendées par l'esprit, qui relèvent du mode de compréhension ; enfin les propriétés qui se matérialisent par les mots en parties du discours et catégories grammaticales, qui relèvent du mode de signification. Exemple : *je souffre, souffrant, souffrance* renvoient à la même notion, celle de souffrance, mais ils se manifestent par différentes parties du discours, et par conséquent ont des modes de signification distincts, puisqu'ils envisagent la notion sous différents aspects. Les modes de signification concernent donc les propriétés des choses (souffrance ou autre) qui permettent de distinguer en particulier les différentes parties du discours ou les catégories grammaticales. Ces propriétés ne sont pas exclusivement rattachées à une chose. Elles peuvent donc être étudiées indépendamment, et c'est là l'objet de la grammaire modiste. En d'autres termes, celle-ci substitue à l'étude de la signification (qui s'appuie sur une réalité extérieure) celle des modes de signification (qui relèvent d'un fonctionnement interne à la langue).

De la Renaissance au XVIII^e siècle

Contre le latin médiéval et les grammaires scolastiques, l'humanisme de la Renaissance préconise un retour aux auteurs classiques, au latin, au grec et à l'hébreu, mais il s'intéresse aussi aux langues vernaculaires qui font l'objet de descriptions de plus en plus nombreuses et détaillées, avec pour conséquence la mise en place de normes d'usage.

Les raisons de cet intérêt croissant pour les langues vernaculaires sont nombreuses : l'époque est marquée par la découverte de nouveaux horizons (les langues du Nouveau Monde, bien sûr, mais aussi l'hébreu), donc de langues appartenant à des familles linguistiques autres que celle dont sont issues les langues indo-européennes ; l'époque est aussi marquée par la prise de conscience que la langue (et plus particulièrement son unification) est un instrument de pouvoir et de lutte politique ou théologique, dans un but de centralisation, de stabilisation, de propagande ou de conquête ; enfin, dans une perspective plus commerciale et technique, l'établissement de normes répond aux besoins pour l'imprimerie naissante de disposer de règles fixes.

La quête d'un usage normé se concrétise en France par la création de l'Académie française (1635) et la rédaction de son dictionnaire, dont la première édition paraît en 1694. L'un de ses membres, Vaugelas, est l'auteur de *Remarques sur la langue française* (1647), ouvrage normatif destiné à fixer le « bon usage », en s'appuyant moins sur des règles systématiques et logiques que sur « la façon de parler de la plus saine partie de la Cour ». Cet ouvrage, dans son parti pris d'une norme fixée d'après le parler d'une élite, amène à distinguer le correct du fautif, et en ce sens exerce depuis une influence considérable dans l'enseignement du français.

Outre le dictionnaire de l'Académie, on assiste surtout à partir du XVII^e siècle à une intense activité lexicographique¹ : de nombreux dictionnaires bilingues et unilingues voient le jour, parmi lesquels en France ceux de Richelet (1680) ou de Furetière (posth. 1690).

En dépit de ces développements, la réflexion grammaticale demeure soumise à la tutelle de la philosophie et de la logique, en particulier sous l'influence du rationalisme cartésien d'après lequel la connaissance précède l'expérience, et la pensée précède le langage. Le lien entre méthode et grammaire trouve son point culminant avec la *Grammaire générale et raisonnée* (1660), grammaire dite de Port-Royal, suivie de *La Logique ou l'Art de penser* (1662) rédigées par Antoine Arnauld (1612-1694)

1. Sur la lexicographie, voir p. 159.

et Claude Lancelot (1615-1659). Elles s'intéressent avant tout à la syntaxe et au sens des catégories grammaticales. Leur grammaire est « générale », c'est-à-dire universelle, dans la mesure où elle s'intéresse à ce qui est commun à toutes les langues, même si le français fait presque toujours office de référence. Par ailleurs elle est « raisonnée » en ce sens que le langage (quelle que soit la langue, donc) repose sur des fondements rationnels : le parler coïncide avec le penser, et toute proposition grammaticale coïncide avec une proposition logique. Ces théories ont durablement marqué l'enseignement de la langue (par exemple avec l'analyse logique) et la réflexion linguistique : le linguiste américain Noam Chomsky revendique une partie de l'héritage de Port-Royal lorsqu'il aborde notamment la question des universaux du langage et développe les concepts de structure profonde ou de créativité (voir p. 28).

Cette évolution entraîne l'apparition de nouvelles préoccupations : la conscience d'une extrême diversité des langues amène certains grammairiens à envisager une langue parfaite universelle ; on s'interroge sur l'origine et l'évolution (causes et modalités) des langues, une thèse répandue à l'époque faisant de l'hébreu la langue-mère de toutes les autres. Ce type de débat donne lieu à beaucoup d'errements, à des généalogies et des étymologies aujourd'hui jugées fantaisistes, dont il est facile de se moquer après coup : il n'en demeure pas moins que ce sont là dans l'étude des langues les débuts d'une approche historique.

Le Siècle des lumières, toujours sous l'influence du rationalisme cartésien et de la grammaire de Port-Royal, est marqué par un intérêt croissant pour la question de l'origine du langage. Des philosophes tels que Condillac (1714-1780), Rousseau (1712-1778) ou l'allemand Herder (1744-1803) se rejoignent à peu près pour dire que le langage trouve son origine dans des gestes monstatifs ou imitatifs, ou encore dans des cris naturels expressifs, et que, en raison de son efficacité, la voix a pris le dessus sur le geste, pour articuler des sons dans des combinaisons de plus en plus complexes au fil des générations.

Le XIX^e siècle et Saussure

La grammaire comparée et historique

Le 2 février 1786, William Jones (1746-1794), de la Compagnie des Indes orientales, fait devant la Société royale d'Asie un discours dans lequel il établit la parenté du sanskrit avec le latin, le grec et les langues germaniques. Cette date est souvent associée à la naissance de la grammaire comparée et historique. Voilà pour le mythe. La réalité, sans le démentir, est comme souvent plus complexe. Des textes sanskrits sont parvenus en Europe dès le XVI^e siècle et, si aucune étude comparative n'a jamais été menée jusque-là, des ressemblances entre le sanskrit et des langues européennes sont perçues dès 1768. Par ailleurs, déjà au début du XIV^e siècle, Dante avait entrepris d'inventorier pour les comparer les dialectes italiens, ou encore de classer en familles les langues européennes.

Les tentatives pour répertorier les langues et les classer en les comparant ne sont donc pas tout à fait nouvelles. Une étape importante, que l'on peut situer vers la fin du XVIII^e siècle fut de chercher à les regrouper à partir d'origines communes, et c'est dans ce contexte que le discours de Jones prend son importance. Une autre étape majeure au début du XIX^e siècle, fut de proposer une comparaison des langues fondée sur leur structure grammaticale, et c'est dans ce cadre que Wilhelm von Humboldt (1767-1835) ou Friedrich Schlegel (1772-1829), qui est le premier à parler de grammaire comparée, proposent une typologie des langues fondée sur leur structure¹. Mais la grammaire comparée n'est pas encore née pour autant, car cette typologie oppose des types de langues et ne cherche donc pas à évaluer un degré de parenté entre elles. Cela n'exclut pas pour autant de la part de Humboldt des réflexions sur l'historicité de la langue. D'une manière générale, la réflexion de Humboldt sur le langage s'inscrit dans un cadre anthropologique, ce qui le conduit à associer langue et peuple dans une formule célèbre :

1. Sur ce point, voir p. 59.

« la langue d'un peuple est son esprit, et son esprit est sa langue ». Les implications de cette formule, considérables, ne seront pas étrangères à l'hypothèse Sapir-Whorf (voir p. 25).

Une étape décisive est franchie grâce au Danois Rasmus Rask (1787-1832), ainsi qu'aux Allemands Franz Bopp (1791-1861), Jacob Grimm (1785-1863) et August Schleicher (1821-1868).

Bopp publie en 1816 son mémoire sur *Le Système de conjugaison du sanskrit comparé à celui du grec, du latin, du perse et du germanique*, dans lequel il confronte les formes grammaticales (en particulier les désinences) de plusieurs langues indo-européennes. Dans ce mémoire comme dans les travaux qui suivront, l'ambition est de décrire en les comparant les langues indo-européennes, mais aussi de remonter à un état originel qui serait l'indo-européen. Les changements phonétiques, d'abord négligés, sont davantage pris en compte par la suite : Bopp estime qu'ils ne sont pas le fruit du hasard, mais que pour autant, ils ne sauraient pour la plupart être décrits au moyen de lois qui observent une régularité absolue. La démarche de Bopp est exempte de préoccupations anthropologiques, mais elle demeure dans son ensemble plus typologique qu'historique.

En 1814, Rask rédige un mémoire intitulé *Investigation sur l'origine du vieux norrois ou islandais* qui n'est publié que quatre années plus tard. Il y étudie les relations entre l'islandais, les langues scandinaves et germaniques, le grec, le latin, le lituanien, le slave et l'arménien. Les comparaisons reposent principalement sur des critères grammaticaux, mais il estime qu'on peut s'intéresser au vocabulaire de façon secondaire, et c'est en cela que sa contribution est essentielle : s'intéressant aux changements de lettres et aux transformations phoniques, il évoque la nécessité d'établir des correspondances, c'est-à-dire des règles de passage d'une langue à l'autre. La comparaison n'est plus seulement grammaticale mais lexicale et phonique et, pour être scientifiquement valide, elle doit se doter d'une méthodologie rigoureuse. Pour Bopp et Rask, la comparaison n'est pas encore à proprement parler historique car elle ne fait que comparer des états de langue.

Elle le devient véritablement grâce à Grimm qui, dans sa *Deutsche Grammatik* (1819), compare les langues dans une perspective historique fondée sur des critères morphologiques d'abord, phonétiques ensuite. Sous l'influence de Rask, il suit une démarche scientifique en cherchant à établir des lois de changement (et non plus simplement de correspondance) phonétique. Désormais, l'impulsion est donnée. August Schleicher s'appuie sur des lois de transformations phonétiques systématisées pour tenter de remonter à une hypothétique langue originelle. Placée sous l'influence du darwinisme qui rayonne à l'époque sur la plupart des disciplines scientifiques (une langue naît, se développe, puis décline et meurt), cette recherche le conduit à l'élaboration d'un arbre généalogique des langues permettant de situer la famille indo-européenne par rapport à d'autres familles linguistiques (*Stammbaum Theorie*). Ces évolutions achèvent d'intégrer définitivement la phonétique au champ des études linguistiques.

La fin du XIX^e siècle voit l'apparition d'un courant formé à Leipzig par de jeunes linguistes sous le nom de néo-grammairiens, appellation qui leur avait été donnée par mépris et qu'ils reprennent par orgueil. Ils protestent contre les lois de transformation formulées jusque-là (notamment par Grimm) insuffisamment régulières à leurs yeux compte tenu du nombre d'exceptions qu'elles admettent. Ils se donnent pour ambition d'établir des lois à caractère universel et immuable, par la prise en compte de nouveaux facteurs d'évolution, par exemple le contact géographique entre langues. Ces orientations sont liées au développement de la dialectologie, science de l'étude des dialectes. Ils se coupent définitivement des théories darwiniennes et de l'influence romantique qui prédomine en Allemagne dans la première moitié du siècle, en rejetant toute démarche spéculative (recherche d'une langue originelle) et en préférant travailler exclusivement à partir de données.

Saussure

« *La linguistique a pour unique et véritable objet la langue envisagée en elle-même et pour elle-même.* » Cette célèbre phrase qui clôt le *Cours*

de linguistique générale de Ferdinand de Saussure (1916) est fondatrice parce qu'elle institue la linguistique en tant que science autonome, indépendante des autres disciplines, en particulier la philosophie. Elle doit cependant s'accompagner de deux réserves.

La première : rien ne garantit qu'elle ait été écrite ni même prononcée par Saussure, qui n'a jamais publié de son vivant ce qu'il avait écrit ; le *Cours*, en effet, est la publication posthume par deux disciples, Charles Bally et Albert Séchehaye, de notes de cours amplement réorganisées et remaniées. Sans doute est-ce un perfectionnisme pathologique qui empêchait le maître d'achever ses projets, comme le montre cet extrait d'une lettre désespérée qu'il adresse en 1894 à Antoine Meillet, un autre disciple : « Je suis bien dégoûté [...] de la difficulté qu'il y a en général à écrire seulement dix lignes ayant le sens commun en matière de langage. [...] Sans cesse l'inéptie absolue de la terminologie courante, la nécessité de la réformer, et de montrer pour cela quelle espèce d'objet est la langue en général, vient gâter mon plaisir historique [...]. Cela finira malgré moi par un livre où, sans enthousiasme ni passion, j'expliquerai pourquoi il n'y a pas un seul terme employé en linguistique auquel j'accorde un sens quelconque », livre que ses disciples rédigeront pour lui.

Seconde réserve : si le principe d'autonomie est formulé en ces termes pour la première fois par Saussure, on a vu qu'il n'en est pas moins déjà mis en œuvre depuis quelques années. On ne saurait donc parler à propos du *Cours* d'un acte de naissance de la linguistique, mais plutôt d'un processus d'émancipation véritablement amorcé au XIX^e siècle, et au terme duquel s'impose définitivement, en grande partie grâce à Saussure, la nécessité de faire du langage l'unique fin de la réflexion linguistique.

La pensée saussurienne telle qu'elle est exposée dans le *Cours* s'articule autour des cinq points fondamentaux suivants¹ :

1. Le prochain chapitre reviendra sur chacun de ces points en les intégrant dans une réflexion générale sur l'étude du langage.

- La distinction entre **langue** et **parole** : la première est un fait social extérieur à l'individu, la seconde relève de la variation individuelle dans l'utilisation de la langue (*Cours*, p. 30-32).
- La distinction entre deux dimensions de l'étude linguistique, l'étude **synchronique** ou descriptive, qui s'intéresse à des états de langue sans prendre en compte le facteur temps, et l'étude **diachronique** ou historique qui s'intéresse à l'évolution de la langue (*Cours*, p. 115-117).
- La langue doit être envisagée non comme l'étude d'éléments pris séparément, mais comme un système d'éléments interdépendants existant les uns par opposition aux autres, et définis par des **valeurs** qui ne peuvent être que relatives (*Cours*, p. 43 et 151-154). Postulat terminologique corollaire : la langue est une forme, c'est-à-dire un système structuré d'éléments interdépendants, toujours le même pour une langue donnée, et non pas une substance, variable qui relève de la manifestation individuelle (*Cours*, p. 157).
- Les éléments organisés en système portent le nom de **signes**. Ces signes se composent d'un **signifiant** (image acoustique) et d'un **signifié** (ou concept, distinct de la réalité du monde qui est extérieure à la langue). Tous deux sont indissociables, et leur relation, admise par convention, relève de l'arbitraire (*Cours*, p. 97-103).
- Les rapports entre les signes peuvent être de deux ordres : leur succession dans la chaîne du discours instaure un rapport **syntagmatique** ; dans la mémoire, donc en dehors du discours, les mots peuvent s'associer en groupe sur la base de relations diverses (même racine, opposition...) pour former un paradigme, instaurant un rapport que Saussure nomme associatif, l'usage consacrant ultérieurement l'appellation de **paradigmatique** (*Cours*, p. 170-175). En d'autres termes, un **syntagme** est constitué par des unités qui entretiennent entre elles un rapport de succession (A puis B puis C...) ; un **paradigme** est constitué par des unités qui entretiennent entre elles un rapport de substitution (A ou A' ou A''...).

Trois célèbres métaphores saussuriennes

- La feuille de papier illustre le rapport solidaire entre signifiant et signifié : « La langue est comparable à une feuille de papier : la pensée est le recto et le son le verso ; on ne peut découper le recto sans découper en même temps le verso ; de même dans la langue, on ne saurait isoler ni le son de la pensée, ni la pensée du son » (*Cours*, p. 157).
- Les rides à la surface de l'eau causées par le vent sont une autre métaphore du signe : ni le vent ni la vague n'existent l'un sans l'autre, ni même ne préexistent l'un à l'autre (l'eau est plate, le vent souffle en ligne droite), ce qui montre le rapport de nécessité et d'arbitraire qui les unit (*Cours*, p. 155-156).
- Le jeu d'échecs illustre la conception du langage en tant que système. Peu importe le matériau dans lequel les pièces sont fabriquées, ce qui importe est la relation que ces pièces entretiennent entre elles à un moment donné par leur position relative sur l'échiquier. Tout déplacement d'une pièce, ou toute modification du nombre de pièces a un retentissement sur l'ensemble du système. De même chaque langue est un système provisoire dont les éléments à un moment donné se définissent les uns par opposition aux autres (*Cours*, p. 43 et 125-126).

Attention cependant. Pour fondatrice qu'elle soit, la pensée de Saussure ne surgit pas *ex nihilo* dans le champ de la linguistique. D'une part, certaines réflexions prennent place dans des débats qui remontent à l'Antiquité (l'arbitraire du signe). D'autre part il va de soi que la pensée saussurienne est nourrie des travaux de ses prédécesseurs, que Saussure les rejoigne ou s'en éloigne, même si le *Cours* en cite très peu. La théorie de la langue organisée en système de signes par exemple est en partie redevable à la pensée de Humboldt.

En fait, le mérite de Saussure tient moins à ses prises de position dans des débats déjà anciens, qu'à l'élaboration d'une réflexion épistémologique visant à ériger la linguistique en science définitivement autonome,

émancipée de la philosophie, de l'anthropologie, ou même de la grammaire normative, en lui donnant « pour unique et véritable objet la langue envisagée en elle-même et pour elle-même » (*Cours*, p. 317). À cette fin, Saussure s'est attaché à définir avec rigueur la linguistique, sa place parmi les sciences, son objet et ses méthodes, avec ce souci de « montrer au linguiste ce qu'il fait » (lettre à Meillet de 1894) lorsqu'il pratique sa discipline.

Toujours lu, enseigné, faisant autorité parmi les linguistes du XX^e siècle de Hjelmslev à Chomsky, dépassé (parce qu'il faut bien que la linguistique avance) sans être périmé, Saussure connaît une postérité inégalée : les grands principes de sa pensée sont à l'origine d'un courant qui a marqué toute la linguistique du XX^e siècle, le structuralisme.

Le structuralisme

Le structuralisme peut se définir non comme une doctrine, mais plutôt une méthode consistant à considérer l'objet d'étude au sein d'une totalité nommée structure, c'est-à-dire un système soumis à un ensemble de règles qu'il appartient au linguiste d'identifier et de décrire. Le structuralisme s'oppose donc à une étude par étiquetage ou compartimentage qui définit les éléments par un ensemble de propriétés intrinsèques. Le structuralisme pose que ces éléments n'ont pas d'existence en eux-mêmes, mais par opposition aux autres, chaque élément étant ce que les autres ne sont pas. La démarche structuraliste consiste alors à identifier et classer les relations qui opposent les unités étudiées, en s'appuyant sur les opérations fondamentales de segmentation et de commutation.

D'origine linguistique, la méthode s'est étendue à d'autres disciplines : anthropologie, philosophie, psychologie et psychanalyse¹... Bien qu'il en soit l'inspirateur, Saussure n'emploie pas le terme de structure mais celui de système. Saussure n'est donc pas structuraliste, mais il a permis le structuralisme.

1. Pour une description de la méthode structuraliste appliquée aux sciences humaines, voir l'ouvrage collectif *Qu'est-ce que le structuralisme ?*, Le Seuil, 1968.

La linguistique au XX^e siècle

À la suite de Saussure, la linguistique accède au statut de science autonome et doit alors se doter d'une épistémologie en vue d'une formalisation rigoureuse. On passera en revue quelques-uns des grands courants théoriques qui ont marqué le XX^e siècle, plus comme un générique que comme un exposé exhaustif : le détail théorique sera abordé dans les chapitres suivants.

Le structuralisme pragois

Le Cercle linguistique de Prague, fondé en 1926, a privilégié une approche phonique de la langue. En 1928, deux jeunes linguistes russes, Nikolas S. Troubetzkoy (1890-1938) et Roman Jakobson (1896-1982) viennent y présenter leurs thèses. Leur réflexion théorique est résumée dans l'ouvrage posthume de Troubetzkoy, *Principes de phonologie* (1939). Elle applique à l'étude des sons les principes de Saussure : les sons de la langue (ou phonèmes) sont étudiés non pas individuellement, mais en tant qu'ils sont organisés en système régi par des relations d'opposition fondées par exemple sur les points d'articulation ou le mode d'articulation. La démarche consiste dès lors à identifier et classer pour une langue donnée les critères d'opposition (ou traits distinctifs) entre phonèmes. Troubetzkoy et Jakobson étendent la pensée saussurienne à une phonologie historique qui devient une histoire de l'évolution des systèmes phonologiques et non plus une histoire de l'évolution des sons considérés indépendamment les uns des autres. Ces évolutions obéissent à une logique interne à la langue que le linguiste doit identifier.

Après la mort de Troubetzkoy, Jakobson, qui a dû quitter la Tchécoslovaquie en 1939 et l'Europe en 1941, poursuit son enseignement aux États-Unis et consacre ses recherches notamment à l'étude du langage infantin ou aux troubles du langage, sans négliger les questions de littérature et de poétique qui représentent la majeure partie de ses travaux.